

PARLEZ-NOUS FRANCHEMENT

QUARTIER LIVRON CHÂTEAU ROUGE

Samedi 5 mai 2018

Depuis trois ans, les élus municipaux sont allés chaque mois à la rencontre des habitants dans leur quartier. Ainsi, une rencontre « Parlez-Nous Franchement » a eu lieu dans chacun des dix quartiers de la ville. La dernière rencontre avec les habitants du quartier de Livron / Château Rouge remonte au 11 juin 2016. L'objet de ces réunions est de pouvoir échanger librement et cordialement avec les élus municipaux sur tous types de sujets. Le compte-rendu de ces échanges est envoyé aux participants qui ont laissé leurs coordonnées. Il est également disponible sur le site internet www.annemasse.fr rubrique La mairie / Participation citoyenne.

Restructuration urbaine - quartier du Livron

La restructuration de notre quartier que vous êtes en train de réaliser est de qualité et va permettre de changer l'image qu'il avait auparavant. Cependant, en tant que gardiens d'immeuble de la résidence « Ma demeure » nous avons quelques remarques et questionnements sur certains des aménagements.

Les mâts d'éclairage public du parking de la résidence sont trop près des places de stationnement et risquent de se faire renverser par les voitures qui manœuvrent.

Des protections seront installées au pied de ces mâts.

L'aire de stockage des conteneurs à ordures est régulièrement utilisée pour du stationnement. De plus les personnes qui collectent les ordures ne prennent pas le temps de remettre les conteneurs sur l'aire prévue à cet effet après les avoir vidés.

Un potelet anti-stationnement sera posé devant cette aire.

Un rappel des consignes de collecte sera adressé au service de propreté d'Annemasse Agglomération.

Vous avez aménagé une aire de stockage pour les conteneurs de l'immeuble de Haute Savoie Habitat mitoyen, mais elle n'est pas utilisée. Les conteneurs sont déposés sur le cheminement piéton.

Un point sera fait à ce sujet avec Haute-Savoie Habitat.

Après l'aménagement de notre parking nous avons perdu deux places de stationnement. De plus le marquage au sol n'est toujours pas réalisé.

Les marquages de tous les parkings sont prévus en phase final du chantier, en fin d'été. La demande d'anticiper celui du parking de « Ma demeure » a bien été réceptionnée par le service et nous essaierons d'y apporter une suite favorable. Le nombre total de places de stationnement dans l'ensemble du quartier du Livron n'a pas diminué avec l'aménagement. Seule leur répartition a changé.



Le bassin de rétention occupe une place qui était avant utilisée par les enfants pour jouer. De plus, il n'est pas très joli, et pas très propre.



Ce bassin aussi appelé déversoir à orage permet de stocker de l'eau de pluie en cas de grosse pluviométrie pour ne pas saturer les réseaux d'eau. Dans les premières versions du projet, il était prévu beaucoup plus profond. Pour des raisons de sécurité et d'entretien, nous avons choisi d'en enterrer une partie. Tel qu'il est conçu la partie visible ne sera que rarement remplie d'eau. Quand la végétation aura poussé son aspect sera amélioré. Une vigilance sera demandée au personnel municipal pour son entretien.

Pourquoi les évacuations d'eau pluviale de la résidence « Ma demeure » ne sont-elles pas raccordées à ce bassin ?

Les eaux pluviales et les eaux usées de la résidence sont évacuées par un seul réseau unitaire. Il n'était donc pas possible de les évacuer vers ce bassin.

D'ici deux ans la copropriété sera, sans doute, dans l'obligation de prévoir les travaux de raccordement séparatif du réseau d'eaux pluviales et du réseau d'eaux usées.

Qui porte le projet de rénovation du quartier ?

La Ville intervient sur les espaces publics et les propriétaires (copropriétés et bailleurs sociaux) sur la rénovation des immeubles.

La seule exception concerne la tour Plein Ciel. Sa rénovation a bénéficié d'aides publiques grâce à un Plan de Sauvegarde. C'est une procédure lourde, conditionnée, par l'état de dégradation du bâtiment et le niveau de ressources de la copropriété.

Cet hiver, nous avons eu d'importants problèmes de chauffage avec le réseau de chaleur de Dalkia. Une des deux chaudières a été réparée, mais les deux autres restent à rénover. Des travaux étaient prévus cet été.

Aucun bâtiment municipal n'est raccordé sur ce réseau, nous n'avons donc pas été informé de ces problèmes. Nous avons, également, des dysfonctionnements dus à la vétusté des installations sur le réseau du quartier du Perrier. L'entreprise Dalkia, gestionnaire des deux réseaux, a été rappelée à ses obligations et à ses responsabilités.

L'escalier devant le bureau de tabac et très raide et difficilement praticable pour les personnes âgées. Il manque un garde corps.

Un garde corps a été installé sur l'un des côtés de l'escalier. Suite à la demande des habitants, il est bien prévu d'en installer un deuxième sur l'autre côté d'ici la fin du chantier.

Au 42 rue du Livron, vous avez supprimé des places de stationnement, l'accès pompier est devenu compliqué, la pente de sortie de l'immeuble est glissante.

Le nombre total de places de stationnement n'a pas diminué mais nous les avons réparties plutôt en périphérie pour réserver le cœur de quartier aux espaces verts et cheminements doux. Des nouvelles places ont, par exemple, été créées le long de la rue Charcot et de la route du Livron.

Le plan d'aménagement du quartier a été soumis aux pompiers. Ces derniers ont validé tous les accès de sécurité. Il est cependant possible que les travaux aient compliqué ponctuellement certains accès.

Un examen du matériau utilisé pour la rampe d'accès sera réalisé par le service compétent.

Urbanisme et construction

Quel est le devenir de l'espace vert situé avenue Lucie Aubrac mitoyen au caniparc ?

Dans le cadre du renouvellement urbain du Perrier, cet espace est destiné à un projet d'agriculture urbaine.

Le caniparc sera, alors, déplacé à l'extrémité de la parcelle.

Où sera localisé le futur pôle emploi ?

Le pôle emploi va déménager dans un nouveau bâtiment qui sera construit le long de l'avenue de Verdun, juste après le cheminement piéton qui traverse le quartier de Château Rouge. Le Permis de Construire a été accordé et les travaux devraient démarrer.

Les actuels locaux de Pôle Emploi, situés sur le centre commercial, seront rachetés par la Ville pour y installer une maison médicale.

Quel type de logements y aura-t-il dans l'immeuble en cours de construction, rue Pasteur ?

Il y aura une mixité : des logements privés, mais également une part de logements sociaux, comme le prévoit le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cela fait environ quatre ans que le bâtiment de l'Épicerie sociale, situé rue Aristide Briand, a été incendié. Pourquoi aucun nouveau projet ne voit le jour ?

Ce bâtiment appartient à la SAGEC, le promoteur immobilier qui a construit les immeubles à l'arrière : impasse du Petit Malbrande. Dans l'incapacité de monter une opération financièrement équilibrée, ils ont décidé de revendre la parcelle à la Mairie. Notre projet est d'y reconstruire un bâtiment comprenant : l'épicerie sociale, les services de la police municipale et de la prévention. Il pourrait voir le jour à une échéance d'environ 2 ans.

Y-a-t-il un projet sur la vieille ferme située à l'intersection entre la rue Malbrande et la route des Vallées ?

La parcelle a été vendue pour un projet de construction. Nous avons demandé au constructeur de conserver la vieille ferme.

Quel est le devenir du terrain entre la rue du Beulet et l'avenue Lucie Aubrac ?

Ce terrain n'appartient pas à la commune. Les constructions y sont autorisées par le PLU. A notre connaissance, il n'y a aucun projet, sur ces parcelles, à ce jour.

Sur Annemasse, vous n'arrêtez pas de construire des logements. Il y a trop de gens et pas assez d'espaces verts.

Grâce à la proximité de Genève nous avons la chance d'avoir une ville attractive. Le taux de chômage est 3% en dessous de celui de la moyenne nationale. Et par conséquent la démographie ne cesse de croître.

La Mairie ne construit aucun logement elle-même. Ce sont les promoteurs immobiliers qui construisent sur des parcelles privées. Notre rôle se cantonne à accorder les permis de construire, selon leur conformité au règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'année dernière nous avons adopté un nouveau PLU, dans lequel nous avons instauré des règles plus contraignantes pour mieux maîtriser le développement urbain. Notre objectif n'est pas d'arrêter ce développement mais de le ralentir. Alors que dans la dernière décennie, environ 450 logements par an étaient construits, le nouveau PLU devrait ramener ce chiffre à environ 300 logements par an. Pour illustration, parmi les nouvelles règles instaurées : nous avons « sacralisé » des zones pavillonnaires dans lesquelles il sera dorénavant interdit de construire des immeubles, nous avons limité la hauteur des bâtiments dans les zones périphériques, nous avons imposé la création de caves et de locaux à vélo...

Dans notre conception de la ville, l'augmentation démographique ne se fait pas au détriment de la qualité de vie des habitants. Le nombre d'espaces verts publics n'a cessé d'augmenter dans les deux dernières décennies. Nous avons comme slogan « un parc à 5 minutes de chez soi ». Par exemple nous avons récemment inauguré le parc Olympie de Gougues en plein centre-ville. D'ici la fin de l'année 2018, nous devrions ouvrir un petit square rue Molière. En 2019, nous transformerons le parking de la place Clemenceau en grand parc.

En dix ans, 920 arbres ont été plantés contre 500 arbres abattus pour raisons sanitaires ou à l'occasion de grands projets. Nous avons à ce jour 65 ha d'espaces verts publics.

Circulation

Les véhicules circulent vite sur l'avenue du Général Charles de Gaulle, la traversée pour les piétons n'est pas facile.

Il y deux ans un aménagement provisoire avait été réalisé à la suite d'un accident mortel, pour réduire à une voie la circulation au niveau des traversées piétonnes. L'objectif était de sécuriser les piétons et de réduire la vitesse des véhicules. Ces aménagements provisoires n'ayant pas entraîné de trop gros impacts sur la fluidité du trafic, nous allons réaliser en 2018 le projet définitif. Les deux sens de circulation seront passés à une seule voie de circulation, des pistes cyclables seront créées de part et d'autre. Les carrefours seront aménagés en conséquence.

Depuis le 1er janvier 2018, cette voie a été transférée au Département. Nous leur avons transmis le descriptif de notre projet fin avril pour avoir leur validation avant de lancer les travaux, si possible pour cet été.

Avez-vous toujours un projet de rocade passant par l'avenue Lucie Aubrac ?

Cet ancien projet prévoyait de créer un boulevard urbain entre le giratoire du Livron et le Brouaz. Il a été abandonné au précédent mandat car nous souhaitions éviter de créer une circulation à grand trafic au travers de la ville, au risque de créer un « aspirateur » à voitures.



Quel est alors le devenir de l'avenue Lucie Aubrac ?

L'avenue Lucie Aubrac deviendra la voie de desserte de l'éco-quartier de Château Rouge. D'ici là, la Ville aménagera des cheminements piétons et des pistes cyclables le long de cette voirie, pour faciliter et sécuriser les déplacements « doux ».

Avec l'abandon du projet de boulevard urbain quels sont les voies de contournement d'Annemasse ?

Il y a, tout d'abord, un projet de « grand contournement » porté par le Département qui reliera le carrefour des Chasseurs à l'accès « Findrol » de l'autoroute.

Le contournement « proche » passe par le quai d'Arve les avenues de l'Europe et Charles de Gaulle. Pour faciliter le transit par ces voies, des travaux ont récemment été menés par l'Agglomération sur le giratoire avenue de l'Europe / route de Bonneville. Des travaux plus importants sont également prévus entre le quai d'Arve et le pont d'Etrembières. Enfin, le Département et l'ATMB ont lancé des études de faisabilité pour la construction d'un pont pour rejoindre l'Autoroute au sud de l'avenue de l'Europe.

Sur le nouvel aménagement que vous avez réalisé rue Aristide Briand, la largeur des bandes cyclables paraît insuffisante par rapport aux consignes de dépassement des vélos du Code de la route.

Nous avons passé l'avenue A. Briand à une seule voie de circulation pour deux raisons principales : réduire la vitesse des véhicules, et sécuriser les traversées des piétons. Nous avons profité de la surlargeur disponible pour aménager deux bandes cyclables : l'une dans le sens de la circulation et l'autre dans le sens inverse. Le vélos circulent ainsi de façon plus sécurisée, et leur dépassement s'en trouve facilité.

Les retours du personnel de l'école, des parents d'élèves et des cyclistes sur cet aménagement ont été très positifs.

Nous avons constaté, aux heures de pointe, un ralentissement. Celui-ci devrait s'atténuer dans le temps, avec un report de trafic sur les voies de contournement.

Nous voyons de nombreux scooters sur la bande cyclable parfois en contre sens, notamment des livreurs de restauration (pizza, sushi-shop). Pourriez-vous installer des caméras pour faire cesser ce type d'infractions ?

Les caméras ne permettent pas de dresser des procès-verbaux pour ce type d'infractions. De plus, entre le signalement de l'infraction et l'intervention des policiers sur place, le scooter est déjà passé. Nous proposons d'envoyer un courrier aux restaurants d'Annemasse qui font des livraisons à domicile pour leur rappeler que les deux roues motorisés doivent se conformer au Code de la route.

La durée du feu vert pour les piétons à la traversée de l'avenue Henri Barbusse vers la maison des sports est particulièrement courte.

La programmation des feux est faite de telle façon que si le feu passe au rouge alors qu'il s'est déjà engagé, le piéton à largement le temps de poursuivre sa traversée jusqu'au bout, même s'il marche lentement.

Avez-vous l'intention de limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h dans tout le centre-ville ?

C'est effectivement une réflexion que nous souhaitons lancer. Lorsque des zones 30 sont instaurées, il est nécessaire de prévoir des aménagements de chaussées pour faire respecter la vitesse : dos d'âne, chicane, alternat. Des études seront donc conduites en ce sens.

Transport en commun

Quelle sera l'incidence du Léman Express sur la circulation automobile ?

La mise en circulation du Léman Express, est prévue fin 2019. Avec leur cadencement rapproché, ces nouvelles lignes de trains devraient largement être utilisées par les transfrontaliers qui habitent en France et travaillent en Suisse, et qui utilisent aujourd'hui la voiture. Nous mettons beaucoup d'espoir sur un report des déplacements journaliers de l'automobile vers les transports en commun, dès 2020.

Environ 350 000 voyageurs par an transitent à ce jour par la gare d'Annemasse. En 2020, il est prévu qu'elle reçoive environ 4 millions de voyageurs par an.

Pourriez-vous nous indiquer la localisation du terminus de la deuxième phase du tram ?

Il est prévu sur l'avenue du Verdun au droit du lycée des Glières.

Y aura-t-il une aire de retournement ?

Les lignes de tram sont bidirectionnelles, il n'est donc pas nécessaire de prévoir le retournement.

Y aura-t-il un parking ?

Sur le Plan Local d'Urbanisme, il y a un emplacement réservé pour créer un parking relais. Sa réalisation est prévue dans les mêmes échéances que la mise en service de la deuxième tranche du tram.

Stationnement

Beaucoup de véhicules stationnent de manière anarchique dans la rue de la Minerve, et bloquent les accès aux maisons.

Cette rue a un statut privé, c'est pourquoi la police ne peut pas verbaliser les voitures mal garées.

Pour qu'elle puisse verbaliser, il faudrait que l'ensemble des copropriétaires soit d'accord pour une rétrocession de cette voirie à la Ville, et qu'ils adressent un courrier de demande de rétrocession à M. le Maire, signé de tous les copropriétaires.

A l'intersection entre les avenues Maréchal Leclerc et Lucie Aubrac, il y a un délaissé de terrain avec un tas de gravillon abandonné et une voiture qui ne bouge jamais. Serait-il possible d'aménager un petit parking à cet endroit ?



La demande sera étudiée par le service voirie.

Rue Fernand David, il y a une place de stationnement « taxi » jamais utilisée. En revanche, il manque des places pour handicapé dans le secteur. Serait-il possible de convertir la place taxi en place pour personne à mobilité réduite (PMR) ?

Un contact sera pris avec le syndicat des chauffeurs de taxi pour savoir si cette place est encore utile. Le cas échéant, nous pourrions la convertir en stationnement PMR.

Rue Madame Fleutet, en raison du garage Alpes Pneus, il y a beaucoup de stationnement sauvage sur le trottoir, ce qui gêne la circulation des piétons. La Ville pourrait-elle louer des places de stationnement au Garage ?

Les places de stationnement de la rue Fleutet appartiennent au domaine public. Elles ne peuvent donc pas être aliénées pour une utilisation privée. En revanche, nous allons demander à la Police Municipale de faire des rondes régulières dans le secteur

pour verbaliser le stationnement non autorisé.

Au giratoire de l'Étoile, il y a également du stationnement sauvage. Par ailleurs ce giratoire est dangereux pour les vélos.

Ces problèmes de stationnement seront également signalés à la Police.

Le giratoire en lui-même va être complètement restructuré lors des travaux de la deuxième tranche du tram. A cette occasion, des aménagements spécifiques seront prévus pour les vélos.

Rue du Môle, il y a beaucoup de stationnement sur des emplacements interdits.

Depuis quelques mois, la police municipale verbalise régulièrement dans ce secteur, mais les habitudes sont longues à prendre.

Divers

Vous avez refait la chaussée de la rue Pasteur uniquement sur le petit tronçon avant l'intersection avec la rue Aristide Briand. Pourquoi ne pas l'avoir refait sur toute la longueur ?

Nous attendons la fin des travaux pour refaire la partie au droit du chantier, car ce dernier risque de dégrader les voiries : circulation et giration de gros camions, réalisation de tranchées de raccordement aux réseaux...

La Mairie peut-elle faire quelque chose contre le stockage d'encombrants sur les balcons des immeubles ?

La Ville n'est pas habilitée à intervenir sur le domaine privé, sauf s'il y a danger immédiat. C'est à la copropriété de faire appliquer le règlement de copropriété concernant les stockages sur les balcons.

Propreté

La ville est très sale. Il y a des déjections canines partout sur les trottoirs.

Afin de lutter contre les incivilités quotidiennes relatives à la propreté des espaces publics, nous avons créé début 2018, une Brigade Incivilités et Propreté (BIP). Des agents assermentés sillonnent les rues pour sensibiliser les habitants à la propreté ; et dressent des Procès-Verbaux en cas de délits réitérés. Nous avons constaté un résultat positif sur les premiers mois de fonctionnement de cette brigade.

Par ailleurs, chaque année, nous organisons une manifestation « Canimasse », sur la place du chien dans la ville. Le 28 avril dernier a eu lieu la 3e édition.

Enfin nous sommes convaincus, que la majorité des annemasiens est respectueuse des espaces publics et désirent que sa ville reste propre. Lors des forums de la propreté, nous rencontrons des habitants mobilisés autour de ces problématiques qui sont prêts à s'investir.

Nous reconnaissons que les balayeurs font du bon travail, d'autant plus que vous les avez récemment équipés d'aspiratrices de rue qui les rendent plus efficaces.

Il est prévu d'acquérir prochainement de nouvelles aspiratrices de rue. Les agents qui balayent des secteurs éloignés du centre-ville seront équipés de triporteurs ce qui leur permettra de rejoindre plus rapidement leur secteur de travail.

Le parking du Carrefour Market situé avenue Barbusse appartient-il à la Mairie, car il est sale et peu nettoyé ?

Ce parking appartient au magasin. Nous avons remarqué son mauvais état d'entretien, et avons envoyé plusieurs courriers au directeur pour qu'il renforce le nettoyage.